

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

" *Rend... - meilleur* "

PARAISANT LE 1^{ER} E L'hosp Bon Pasteur - - - - - MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

SOMMAIRE. — **Pédagogie** : Reconnaissance. — Enseignement commercial. — Le " Manuel de Droit civique, " opinion de la *Semaine Religieuse* de Montréal. — Des charmes dont il faut entourer l'étude. — Ecoles de réforme en Angleterre. — Séance de la Commission administrative du Fonds de pensions, tenue le 5 décembre 1895. — Statistique scolaire rectifiée. — **Partie pratique** : Langue française : Grammaire et orthographe : I, Dictée : Le paradis. — II, Dictée : Le papillon. — Invention. — Lectures en classe (composition orale), I, Probité d'un enfant. — II, Le violon. — Mathématiques : Arithmétique. — Algèbre. — Langue anglaise. — **Divers** : Ouvrages précieux : Aides-Mémoire-Historiques, par Mgr Bégin. — Bulletin des sommaires. — Actes officiels du département de l'Instruction publique. — Annonces.

Reconnaissance

Nous prions nos confrères de la presse canadienne-française d'accepter nos remerciements les plus sincères, pour tout le bien qu'ils ont dit du *Manuel de droit civique*. Tous les journalistes sont unanimes à proclamer la nécessité d'introduire l'enseignement du droit civique dans les écoles et les collèges.

Il est à souhaiter que ce désir légitime de la presse se réalise au plus tôt.

C.-J. M.

Enseignement commercial (1)

Comment faut-il entendre l'enseignement commercial?

Voilà assurément une question d'une grande actualité pratique et dont on use et abuse fort souvent. Je suis heureux qu'elle soit soumise aux instituteurs de cette circonscription, afin qu'ils puissent la discuter dans tous ses détails et s'en former une idée claire, exacte et concise.

Le qualificatif *commercial* ajouté au mot enseignement en restreint considérablement la signification et sert à désigner les écoles spéciales où l'on ne s'occupe que de former des hommes d'affaires. Le programme de ces institutions est tout à fait différent de celui des autres écoles, de même que les professeurs qui les dirigent, les livres, tout le matériel scolaire dont on se sert.

Que d'écoles s'affublent prétentieusement de ce titre pompeux et qui, bien souvent, ne dépassent pas le niveau d'une bonne école élémentaire!

Mais avant d'entrer dans de plus grands détails, voyons un peu quels sont ceux des

(1) Ce travail a été lu à la dernière séance de l'Association des instituteurs de Québec.

élèves de nos écoles qui ont besoin de suivre un cours commercial proprement dit.

Je n'hésite pas à dire que c'est la plus petite partie de notre population scolaire.

Il ne faut pas se faire illusion sur ce point, en croyant que, pour entrer dans le commerce à un degré quelconque, il faut avoir fait un cours commercial. Non, car dans nos meilleures maisons de commerce en gros ou au détail, il n'y a guère que deux ou trois hommes de plume, c'est-à-dire, des sujets qui soient chargés de la comptabilité et des écritures. Tous les autres employés subalternes peuvent fort bien se tirer d'affaire avec le faible bagage qu'ils ont apporté même de l'école élémentaire; puisque pour faire un bon commis, il suffit d'être bon vendeur et de pouvoir faire un mémoire exact des marchandises vendues et livrées, lequel est toujours révisé par un autre employé.

On se forme souvent une fausse idée des qualités qu'il faut posséder pour faire un homme d'affaire. On pense généralement qu'il suffit à un jeune homme d'avoir passé plusieurs années dans une ligne de commerce, pour prendre à son compte et réussir. C'est une erreur, car on voit très souvent de fort bons commis faire *fiasco* dans les affaires aussitôt qu'ils travaillent à leur propre compte. Et cela n'est pas étonnant. Il y a toute la différence du monde entre la conduite d'un département d'une maison de commerce et celle de la direction générale de toutes les affaires de la maison. Car comme dit le poète :

“Tel brille au second rang,
Qui s'éclipse au premier.”

Voilà ce qui explique les nombreuses faillites qui se produisent tous les jours chez les jeunes marchands.

Non, ni l'école ordinaire, ni l'académie commerciale, ni le séjour dans une bonne maison de commerce ne peuvent donner les

aptitudes requises pour faire un bon marchand à celui qui ne les possède pas. Néanmoins ces choses peuvent grandement aider dans un grand nombre de cas, c'est pourquoi, il ne faut pas les dédaigner.

Qu'on me permette de citer ici trois des plus grands noms de nos somités commerciales à Québec: feu l'honorable I. Thibaudeau, l'honorable Pierre Garneau et M. Z. Pâquet. Quelles écoles commerciales ces trois citoyens si distingués dans le monde des affaires avaient-ils fréquentées? Aucune, et cependant, ils ont fait l'admiration de leurs concitoyens, par le tact commercial qu'ils possédaient pour ainsi dire par intuition.

Ce n'est certainement pas à l'école qu'ils ont appris le commerce, mais par la pratique des affaires et leur habileté à juger exactement d'avance le résultat de leurs opérations, chose que les plus expérimentés de leurs employés n'auraient pu faire.

Mais il ne faut pas oublier non plus que, outre les transactions commerciales, qui consistent dans l'échange de produits de toutes sortes, il y a aussi le commerce ordinaire de la vie qui concerne tout le monde. Quelle que soit la position d'une personne, homme ou femme, il lui faut savoir *lire, écrire et compter*.

L'ouvrier le plus modeste, l'artisan le plus obscur, la ménagère de la plus pauvre maison aura besoin de savoir dresser correctement un mémoire des choses qu'elle aura à administrer, écrire une lettre d'affaire, rédiger un reçu, ou un billet promissoire en bonne et due forme, etc. Toutes ces choses indispensables dans la vie pratique devraient être enseignées dans les écoles, même les plus élémentaires, car tout le monde a besoin de les savoir, bien qu'elles ne figurent pas nommément dans le programme officiel. Plusieurs inspecteurs les conseillent dans les écoles qu'ils visitent; ils ont grandement raison de le faire et l'on ne saurait trop les en féliciter.

Un poète a dit :

“ On naît poète, on devient orateur.”

Bien que cet aphorisme désigne ici deux sortes de personnes différentes, on peut l'appliquer justement à l'homme d'affaire en en modifiant la seconde partie et dire :

On naît homme d'affaire, mais l'expérience, le tact, la prudence s'acquièrent par la pratique. Quoique l'école fournisse d'innombrables ressources, elle ne saurait suppléer aux qualités indispensables que tout homme d'affaire doit posséder.

Pour s'en convaincre, examinons un peu ce qui se passe tous les jours sous nos yeux, parmi les jeunes gens qui ouvrent des maisons de commerce à leur compte. Combien y en a-t-il qui réussissent ? Un bien petit nombre, malheureusement !

Après avoir passé six, huit, dix ans commis, et s'être conduit d'une manière irréprochable, un jeune homme économe, dont le salaire a augmenté chaque année, a fait des économies, mais il se sent fatigué de servir les autres. Il désire être son maître et travailler pour son propre compte. Il se décide d'ouvrir une maison de commerce dans la ligne qu'il a apprise. Prenons pour exemple, l'épicerie.

Il avise un de ses amis, aussi bien noté que lui, qui a fait aussi des économies, au prix des plus grands sacrifices, et lui propose une société. Celui-ci accepte et nos deux jeunes gens louent un bon poste de commerce pour le printemps. Leurs patrons, qu'ils ont servi si longtemps à leur entière satisfaction, s'empressent de les favoriser auprès des marchands en gros, au moyen de bonnes recommandations et de certificats avantageux de toutes sortes, sans cependant engager leur responsabilité.

Dès le mois de mars, la nouvelle maison de commerce, louée pour être ouverte à la fin d'avril, sera envahie par de nombreux ouvriers

qui viendront faire les réparations nécessaires pour présenter aux acheteurs un magasin modèle.

Nos hommes ont vu dans leur traité de tenue des livres, qu'il y a un article intitulé : *Store and fixtures*, et que cet *item* doit être entré au compte de profits et pertes. L'entrepreneur donne quatre mois de crédit ; c'est suffisant. Ce compte sera payé sur les premières ventes. Dans la maison où l'on a servi, on a vu un *safe*, (*Coffre de sûreté*) pour mettre les valeurs à l'abri du feu et des voleurs ; il en faut un, et on l'achète. Il faut tout un *set* de livres coûteux ; on l'achète aussi. On veut vendre du liquide qui n'est pas aussi inoffensif que celui de la rivière Saint-Charles, mais il faut pour en avoir la permission, payer comptant au gouvernement deux cents piastres de licence et on les paie.

Pour livrer à domicile les effets, selon la méthode moderne, il faut un cheval, une voiture et un homme pour la conduire ; on achète cheval, voiture et on engage l'homme.

Toutes les dépenses déjà faites se montent au delà de cinq cents piastres, à part la licence qu'on a payé comptant ; on a quatre mois pour payer le reste, mais cela sera facile en prenant le produit des premières ventes.

Il reste à se procurer le stock. C'est la chose la plus facile du monde, avec le capital de deux mille piastres, à peine écorné par la licence de deux cents piastres, et les *Références*, (recommandations) des patrons. Les marchands en gros leur avancent à quatre mois sans aucune crainte toutes les marchandises qu'ils demandent en recevant d'avance une portion de l'à-compte dont ils peuvent disposer.

On emplit le magasin des objets les plus frais, les plus vendables, et achetés aux meilleures conditions.

On fait des annonces ronflantes dans les journaux ; on installe les marchandises avec

art, avec habileté ; on ne néglige rien pour donner à l'ensemble le meilleur aspect possible. On a eu soin d'annoncer que l'on vendra à meilleur marché que dans n'importe quel autre magasin.

Au jour fixé pour l'ouverture, les acheteurs arrivent en foule, et la vente commence sous les auspices les plus favorables.

Les acheteurs font diligence, espérant profiter du bon marché ; il y a encombrement ; on ne sait à qui répondre, et l'argent arrive en abondance dans le tiroir.

Nos jeunes débutants se pâment d'allégresse. Leur manque d'expérience leur fait oublier que leurs nouveaux clients sont des *pratiques* éphémères, qui ne viennent leur apporter l'argent qu'ils devraient donner à d'autres marchands qu'ils trompent depuis longtemps, que pour les éblouir et capter leur confiance.

Les ventes des premières semaines sont excellentes et l'on se promet les plus grands succès.

Les choses suivent leur cours naturel. Les salaires des deux associés ont cessé, dans la maison où ils étaient employés ; il faut le prendre sur l'argent du magasin, ce qui le diminue d'autant.

Le temps s'écoule ; il faut faire de nouveaux achats à quatre mois, et les premières échéances approchent ; il faut voir à les rencontrer scrupuleusement. Rien n'est plus facile, car l'argent comptant entre tous les jours.

Remarquez, Messieurs, que j'ai choisi pour modèle deux jeunes gens irréprochables et qui ne voudraient pas se permettre aucune folle dépense. Les choses vont marcher ainsi pendant six mois. Tous les comptes et les billets vont être rencontrés à temps et la clientèle allant s'augmentant va créer de nouveaux achats, et de nouvelles dépenses.

Mais les premiers clients dont j'ai parlé,

accoutumés à faire des dupes, sont tous disparus pour aller tromper d'autres commençants, en laissant dans les livres de nos deux jeunes gens des comptes qu'ils ne paieront jamais.

Au bout des premiers quatre mois, les engagements contractés pour : *store and fixtures*, et le reste ont dû être payés. Cela a diminué d'autant le capital mis dans les affaires : mais le crédit est encore bon ! !

Invariablement, les dépenses suivent leur cours, et chaque mois il faut les payer.

Les échéances des billets se continuent et il faut les rencontrer. Les meilleurs clients faisant défaut, il faut renouveler les billets, ce qui commence à agacer les fournisseurs et les banquiers qui avancent les fonds. Pour peu que la chose se continue, la défiance naît partout et les créanciers mettent nos deux jeunes gens en faillite. Ils s'arrangent quelquefois, mais il très rare que cela dure plus d'un an.

Voilà, Messieurs, comment arrivent la plupart des jeunes gens qui ouvrent une maison de commerce à leur compte. Sauf à s'en retourner commis dans les maisons qu'ils ont quittées, quand leurs anciens patrons veulent les reprendre. D'autres fois, ne trouvant point à se placer, ils émigrent à l'étranger, où ils mènent une vie pauvre et misérable.

Ce que j'ai dit ici des épiciers se produit aussi dans tous les autres genres d'affaires. C'est à peine si un sur dix réussit. Comme contraste, laissez-moi vous citer un fait qui est à ma connaissance personnelle, et dont je peux vous garantir l'authenticité.

Après le grand feu de Saint-Roch, dans l'hiver de 1867, j'ouvris une école du soir dans une des salles de l'école normale Laval. Un des employés de la maison, qui ne payait pas d'apparence, je vous l'assure, se présente et me demande si je voulais le recevoir au nombre de mes élèves, mais en homme pratique, il voulut savoir combien je lui charge-

rais. Rien du tout, mon garçon, lui répondis-je.

Il me dit que, ayant fait des économies, en ne recevant pourtant que de faibles gages, il était fatigué de servir les autres; qu'il voulait essayer de travailler pour son propre compte, et désirait prendre commerce dans sa paroisse natale, située dans le comté de Rimouski. Il lisait à peine et ne pouvait écrire que fort misérablement.

Grâce à ses bonnes dispositions et à la peine que je pris pour lui enseigner les choses qu'il voulait apprendre, au bout de cinq mois, il était en état de rédiger convenablement un billet promissoire, faire un reçu, un compte, et entrer d'une manière compréhensible dans un livre tous les articles qu'ils se proposait de vendre.

Quand au mois d'avril, mon élève annonça au principal, l'abbé Jean Langevin, qui deux mois plus tard fut sacré premier évêque de Rimouski, que son *Toiniche*, qu'il avait toujours considéré comme un imbécile, voulait se faire marchand, il s'amusa beaucoup à ses dépens, mais cela n'ébranla en rien la décision qu'il avait prise.

Après avoir pris congé de tout le personnel de la maison, il se rend dans sa paroisse, loue une pauvre maison près de l'église, et se met à l'œuvre.

Comme il n'avait pas vu dans aucun livre qu'il y a un article intitulé : *Store and fixtures*, il achète des planches, des outils et se met à se fabriquer lui-même un *comptoir*, des *tablettes*, jette une couche grossière de peinture sur le tout et remonte à Québec s'acheter un stock.

Grâce à son argent comptant, et aux grandes précautions qu'il prit, il se procura de très bonnes marchandises à très bas prix, et s'en alla les installer dans son modeste magasin.

Il n'eut pas même la pensée d'acheter un coffre de sûreté, pour la bonne raison qu'il

n'en avait jamais vu. Je lui fis présent d'un cahier bien simple pour tenir ses comptes.

C'est dans ces humbles conditions que mon jeune homme commença son commerce au printemps de 1867, et aujourd'hui, il est un des plus riches marchands du comté de Rimouski.

Ceci vous prouve, Messieurs, ce que je vous disais en commençant cette causerie, savoir: que l'on nait homme d'affaire et que l'école ne fait que modifier les aptitudes naturelles que l'on apporte en naissant.

J.-B. CLOUTIER.

Le "Manuel de Droit civique"

OPINION DE LA PRESSE

(Suite)

(De la *Semaine religieuse*, de Montréal,
du 11 janvier 1896)

" On nous a prié de recommander un livre qui vient de paraître à Québec sous le titre de *Manuel de droit civique*, et dont l'auteur est M. C.-J. Maguan, professeur à l'École normale Laval.

Abstraction faite de cette invitation, nous étions bien décidé à ne pas laisser passer sous silence l'apparition de ce modeste volume composé pour la jeunesse étudiante, mais qui n'en est pas moins destiné à rendre de précieux services même à l'âge mûr.

En effet, ils seront bien rares, croyons-nous, ceux qui pourront se flatter de n'avoir retiré aucun profit de la lecture de ces quatre cents pages, dans lesquelles sont condensées, en cinquante leçons, des notions aussi précises que substantielles sur les pouvoirs publics qui nous régissent: le gouvernement fédéral, la législature provinciale, l'organisation administrative dans la province de Québec, les municipalités, les paroisses, les fabriques, la composition et les attributions de nos différentes cours de justice, la sûreté publique, nos forces militaires, notre système scolaire, etc.

Si nous n'hésitons pas à parler de la sorte, c'est que Mgr Bégin, le premier, nous en a donné l'exemple dans une très flatteuse lettre d'approbation imprimée en tête du volume.

Voici ses paroles :

“ Les notions claires, exactes, précises qu'il renferme (le *Manuel de Droit civique*) sur notre organisation politique, municipale, paroissiale et scolaire, sur les fonctions et les devoirs propres de tous ceux qui sont, à des degrés divers, associés à la direction de la chose publique, en font un ouvrage précieux, non seulement pour les élèves de nos maisons d'éducation, mais pour la plupart des personnes du monde. Vous avez réuni en un faisceau tout ce qu'il importe de savoir sur les divers rouages de notre régime social; votre travail répond à un besoin que je constatais depuis longtemps. Les enfants de nos écoles, les jeunes gens de nos collèges et de nos universités, les ecclésiastiques et les laïques trouveront dans cet opuscule une foule de connaissances qui sont d'une utilité incontestable et quasi journalière.”

Et cette recommandation, Sa Grandeur déclare qu'elle a été donnée sur le rapport, particulièrement favorable de personnes compétentes chargées d'examiner le travail de M. Magnan.

L'honorable M. Th. Chase-Casgrain, procureur général de la province de Québec, n'est pas moins prodigue d'éloges : “ *J'ai étudié attentivement, écrit-il à l'auteur, la partie légale de votre travail; elle m'a semblé parfaite, et, si ma recommandation sur ce point peut être de quelque utilité, je vous la donne du même cœur que je vous adresse mes sympathiques félicitations.*”

Le manuel que nous annonçons est donc très bien fait, et au point de vue légal, et au point de vue doctrinal : le témoignage de Mgr l'administrateur du diocèse de Québec et celui de M. le procureur général de la province en sont une garantie suffisante.

Mérite-il les mêmes éloges comme œuvre pédagogique ? Les hommes du métier répondront sans doute avant longtemps à cette question, et la *Semaine Religieuse* ne tardera pas à faire connaître leur sentiment.

En attendant ces appréciations autorisées, même au risque de pécher par imprudence

ou par présomption, nous tenons à dire que le *Manuel de droit civique* nous paraît répondre parfaitement au but que s'est proposé l'auteur : inculquer de bonne heure aux élèves les connaissances indispensables à tout citoyen ; leur donner des notions succinctes, mais exactes, de notre régime constitutionnel et administratif ; et préparer ainsi les jeunes générations à l'exercice raisonné de leurs droits comme à l'accomplissement intégral de leurs nombreux et importants devoirs.

Il faut donc l'espérer, toutes les maisons d'éducation adopteront ce manuel, et saisiront avec empressement cette occasion qui leur est offerte d'inscrire sur leur programme l'enseignement du droit civique canadien ; car, selon la judicieuse remarque de Mgr l'archevêque de Cyrène, “ s'il est bon de connaître les législations de l'antiquité, ... il est encore plus avantageux d'être au fait de notre organisation sociale.”

Mais, encore une fois, le livre de M. Magnan, quoique destiné aux enfants et aux jeunes gens, est appelé à rendre des services plus ou moins considérables à tout le monde, et par conséquent tout le monde devrait le lire et l'étudier.

P. S.—Prix—*En détail* : 60 centins l'unité ; envoyé franco par la poste sur réception de 65 centins. *En gros* : 50 centins l'unité (soit \$6.00 la douzaine), frais d'expédition en sus.

Pour achats *en détail*, s'adresser aux libraires suivants : QUÉBEC : *Chaperon et Filteau*, Haute-Ville ; *Langlais*, rue St-Joseph, St-Roch, et Basse-Ville, ancienne maison Hardy — LEVIS : *Mercier*—MONTRÉAL : *Codieux & Derome*, rue Notre-Dame—TROIS-RIVIÈRES : *Ayotte*.

Pour achats *en gros*, s'adresser à M. C.-J. Magnan, École normale Laval, ou 150, St-Olivier, Québec.

Le *Manuel de droit civique* sera incessamment mis en vente dans tous les centres un peu considérables de la province.”

Nous remercions sincèrement la *Semaine religieuse*, de Montréal, de l'accueil cordial qu'elle fait à notre ouvrage. L'attitude franchement sympathique de cette revue importante nous cause une grande joie.

Dans le prochain numéro de *J'Enseignement primaire*, nous continuerons à reproduire les appréciations que les journaux ont publiées relativement au *Manuel De droit civique*.

Des charmes dont il faut entourer l'étude

Il faut montrer aux enfants un but solide et agréable qui les soutienne dans le travail, et ne prétendre jamais les assujettir par une autorité sèche et absolue. Ne prenez jamais sans une extrême nécessité un air austère et impérieux. Vous ôteriez ainsi aux enfants la confiance sans laquelle il n'y a nul fruit à espérer de l'éducation. Faites-vous aimer d'eux ; qu'ils soient libres avec vous, et qu'ils ne craignent point de vous laisser voir leurs défauts. Pour y réussir, soyez indulgent envers ceux qui ne se déguisent point devant vous. Ne paraissez ni étonné ni irrité de leurs mauvaises inclinations ; au contraire, compatissez à leurs faiblesses. Quelquefois il arrivera peut-être qu'ils seront moins retenus par la crainte ; mais à tout prendre, la confiance et la sincérité leur seront plus utiles.

Un enfant qui confond dans sa tête les idées qui se présentent à lui liées ensemble, hait l'étude et la vertu, parce qu'il est prévenu contre la personne qui lui en parle. Ne le reprenez jamais dans son premier mouvement ni dans le vôtre. Si vous le faites dans le vôtre, il s'aperçoit que vous agissez par humeur et non par raison : vous perdez sans ressource votre autorité. Si vous le reprenez dans son premier mouvement, il n'a pas l'esprit assez libre pour avouer sa faute et pour sentir l'importance de vos avis : c'est même l'exposer à perdre le respect qu'il vous doit. Il faut considérer que les enfants ont la tête faible, que leur âge ne les rend encore sensibles qu'au plaisir, et qu'on leur demande souvent une exactitude et un sérieux dont ceux qui l'exigent seraient incapables. On fait même une dangereuse impression d'ennui et de tristesse sur leur tempérament, en leur

parlant toujours de mots et de choses qu'ils n'entendent point : nulle liberté, nul enjouement ; toujours leçon, silence, posture gênée, correction et menace. FÉNELON.

(De l'éducation des filles.)

Ecoles de réforme en Angleterre

Il y a deux sortes de ces écoles en Angleterre : Les *écoles pénitenciaires* et les *écoles industrielles*.

Il n'y a guère qu'une cinquantaine d'années que fut fondée à Londres la première école pénitenciaire (reformatory), destinée, non à châtier, mais à ramener au bien, par la discipline et le travail, les enfants vicieux ou criminels. Aujourd'hui, ces écoles sont au nombre de quarante et une, en Angleterre et dans le pays de Galles, et ont reçu en 1894, 4077 garçons et 504 filles. Entretienues d'abord par la libéralité privée, elles furent plus tard autorisées à recevoir les subventions des autorités locales ; aujourd'hui, une loi permet aux magistrats qui ont prononcé l'internement des enfants de fixer une somme que devront verser les parents pour leur entretien. Jusqu'en 1893, aucun enfant n'était admis sans avoir subi un emprisonnement plus ou moins prolongé ; mais en considération de la tare morale que cette mesure pouvait causer, elle a été rapportée. L'année dernière, sur 1,041 garçons admis 185 n'avaient pas été en prison, 467 n'avaient été que moins de dix jours, et un seul plus d'un mois ; 54 furent internés pour deux ans et aucun pour plus de cinq.

Les résultats moraux du régime suivi dans ces établissements sont très satisfaisants : sur 3,652 garçons et 503 filles sortis pendant ces trois dernières années, 2,700 garçons et 346 filles ont une bonne conduite ; 576 garçons et 27 filles sont redevenus criminels, 73 garçons et 15 filles sont morts ; les autres ont été perdus de vue.

La dépense totale des 41 écoles est de 92,447 livres sterling, dont le trésor fournit les deux tiers, les taxes locales un quart et les parents 5,000 livres environ.

Les *écoles industrielles* sont plus popu-

laire, parce que l'admission ne suppose pas une condamnation infamante. Elles reçoivent plutôt les enfants aux tendances vicieuses que les enfants vicieux ou criminels. Elles sont au nombre de 155 dans la Grande-Bretagne et donnent leurs soins à 20,130 garçons et 4,556 filles. Les enfants y sont envoyés pour des causes diverses : mendicité, vagabondage, abandon moral, mauvaise fréquentation, caractère indomptable, fréquentation irrégulière de l'école, etc.

La dépense totale de ces écoles est de près de 300,000 livres sterling. Leurs succès philanthropiques sont encore plus marqués que ceux des écoles pénitentiaires.

Comme on le voit, ces deux espèces d'institutions ont grandement progressé depuis leur fondation, et bien que d'un caractère différent elles tendent vers le même but, c'est-à-dire la moralisation des enfants abandonnés à eux-mêmes ou enclins au vice.

Les résultats moraux qu'elles ont obtenus et qu'elles obtiennent encore tous les jours méritent à tous les titres les encouragements qu'elles reçoivent du gouvernement et de tous ceux qui y contribuent.

J.-B. C.

Séance de la Commission Administrative du Fonds de pensions, tenue le 5 décembre 1895.

Extrait du procès-verbal des délibérations.

Une série d'amendements aux lois qui régissent le Fonds de pensions, suggérés au sous-comité de législation du Conseil de l'Instruction publique, sont déposés sur la table. Ces amendements se rapportent aux articles suivants des Statuts refondus de la province de Québec :

Art. 2244.—Remplacer tous les mots après "fonctionnaire" à la 4^e ligne, par les suivants : "et si la Commission administrative le juge à propos, par un autre médecin choisi par elle et à ses frais."

Art. 2246.—Remplacer cette article par ce qui suit :

"La pension, quand elle a été accordée, est irrévocable ; mais elle est supprimée au pensionnaire qui reprend l'enseignement ou

"qui occupe aucune charge sous le contrôle des commissaires ou des syndics d'écoles."

Art. 2247.—Remplacer les mots "dix-huit ans," à la première ligne, par les suivants : "seize ans pour les institutrices et dix-huit ans pour les instituteurs."

Art. 2255.—Remplacer tous les mots après "négligé," à la deuxième ligne, par les suivants : "de verser au Fonds de pension."

Art. 2281.—Ajouter au premier alinéa : "mais aucun pensionnaire ne peut être membre de cette Commission administrative."

Ajouter au 2^e alinéa : "leurs services sont gratuits, mais leurs dépenses de voyages sont payées sur le Fonds de pension."

Art. 2282.—Remplacer les mots après "pensionnaires," au 2^e et 3^e lignes du premier alinéa, par ce qui suit : "mais ces décisions peuvent être révoquées ou modifiées par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, sur la recommandation de celui des comités du Conseil de l'Instruction publique de la croyance religieuse à laquelle appartiennent les personnes intéressées à telle révocation ou modification."

"Un procès-verbal des délibérations de chacune de ses sessions doit être publié dans les journaux d'éducation français et anglais."

Art. 2284.—Cet article dont être retranché, si l'amendement à l'article 2246 est accepté.

Lu une lettre de M. Célestin Bouchard, inspecteur d'écoles, adressée au Surintendant de l'Instruction publique, dans laquelle M. Bouchard exprime le désir que l'article 2267 des Statuts refondus de Québec soit amendé comme suit :

"Que les autorités scolaires ne soient plus autorisées à faire la retenue sur le traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire."

La Commission approuve l'amendement suggéré par M. Bouchard et prie le Surintendant d'adresser une circulaire aux commissaires et aux syndics d'écoles, leur demandant de vouloir bien à l'avenir s'abstenir de faire la retenue sur le traitement des fonctionnaires sous leur contrôle.

Après avoir délibéré sur la valeur des certificats de médecin produits avec les nouvelles demandes de pension, la Commission exprime

l'opinion qu'un médecin devrait être indiqué, dans chaque district de la province, aux fonctionnaires qui quittent l'enseignement pour cause de maladie, à qui ces fonctionnaires seraient tenus de s'adresser pour en obtenir le certificat requis. Le certificat serait préparé par le médecin sur un blanc contenant un certain nombre de questions se rapportant à la cause, la durée et la gravité de la maladie et serait adressé par le médecin lui-même au Surintendant de l'Instruction publique.

(Certifié)

F.-X. COUILLARD,
Sec. de la C. A. du F. de P.

Statistique scolaire rectifiée

(De la Semaine religieuse de Québec)

“Le rapport du surintendant constate que la province de Québec compte 1,283 municipalités sous le contrôle des commissaires, 5,196 écoles élémentaires, 533 écoles modèles, 157 académies, 4 écoles pour sourds-muets et aveugles, et 5,950 professeurs, dont 665 ont un brevet d'écoles normales et 4,051 un diplôme d'un bureau d'examineurs.

“Merci à l'Enseignement primaire.”

PARTIE PRATIQUE

Langue française

Grammaire et orthographe

I

DICTÉE

LE PARADIS

Voyez, mes enfants, disait un instituteur à ses élèves pendant une leçon de géographie, c'est dans cette contrée, à cette place où l'on ne voit que palmiers, c'est là qu'était situé le paradis terrestre.

—Ah ! combien il reste peu de son an-

cienne splendeur, répondirent les enfants ! Qu'il serait agréable de pouvoir contempler encore ce magnifique jardin avec ses fleurs parfumées et ses fruits délicieux !

—Il existe encore, répartit le maître ; il brille encore de tout son éclat !

—Où le trouve-t-on ? demandèrent mille voix à la fois : où peut-on le découvrir ?

—Dans un cœur pieux, reprit l'instituteur. Quand nous pratiquons la vertu, le Seigneur habite par sa grâce au milieu de nous ; mais quand nous offensons Dieu, le paradis disparaît de notre âme, où il ne reste plus que l'archange au glaive de feu, qui nous menace du châtement.

EXERCICES ET ANALYSES. — Voyez : quel mode ? — disait un instituteur : le sujet de disait ? le féminin de instituteur ? — Voir : à quels temps ce verbe remplace-t-il l'i par l'y grec ? (Indic. pr. plur. 1^{re} et 2^e pers. Nous voyons, vous voyez. — Ind. imparf. : Je voyais, tu voyais, il voyait, nous voyions, vous voyiez, ils voyaient. — Imp. plur. voyons, voyez. — Subj. prés. 1^{re} et 2^e pers. plur. Que nous voyions, que vous voyiez. — Part. présent, voyant). — Qu'était le paradis terrestre ? — Son ancienne splendeur : quand, au féminin singulier, écrit-on son pour sa ? — Répondirent les enfants : pourquoi le verbe au pluriel ? — Il serait : quel mode ? — Le trouve-t-on : analyser le et on. — Demandèrent mille voix : pourquoi le verbe au pluriel ? — Le découvrir : La fonction de le ? — Dans un cœur pieux : cette phrase est-elle complète ? Rétablissez les mots qui manquent. (On peut le découvrir dans un cœur pieux). — Qui nous menace : analyser qui et nous. Quand les verbes en cer prennent-ils une cédille sous le c ?

II

DICTÉE

LE PAPILLON

Pendant que j'écrivais, un papillon de nuit, qui était entré par ma fenêtre entr'ouverte, s'est abattu sur les briques de ma chambre. Il s'était probablement fait mal, et il voltigeait par terre, faisant un grand petit bruit par ses efforts pour se relever.

Son bruit m'a fait penser à lui. *Je me suis* dit que, s'il parvenait à voler comme de coutume, il viendrait bien vite se brûler les ailes à la lumière et mourir, et qu'il valait bien mieux *le mettre* dehors, en liberté, sous les étoiles. *Je l'ai poursuivi* avec un cornet de papier *pour* le prendre; je l'ai pris et je l'ai mis en liberté.

EXERCICES ET ANALYSES.—*Il voltigeait*: qu'offrent de particulier les verbes en *ger*?—*Se relever*: analyser *se*.—*Je me suis dit*: la fonction de *me*?—*Le mettre dehors*: analyser *le*.—*Je l'ai poursuivi*: trouver le sujet et le complément direct du verbe.—*Pour le prendre*: la fonction de *le*?

Invention

I

L'élève répondra oralement, puis par écrit, aux questions suivantes:

Qu'est-ce que le blé?

Le blé est un petit grain qu'on sème dans la terre.

Que sort-il de ce petit grain?

Il sort une tige et un épi.

Que renferme chaque épi?—Que fait-on des épis?—Que fait-on du grain?—Que fait-on avec la farine?—Comment s'appelle celui qui fait le pain? etc.

II

Petites phrases à compléter par un verbe.

Le rémouleur *a repassé* nos couteaux.—

La pluie qui *tombe* fera du bien aux plantes.—

—Le panier que *je porte* est lourd.—Les fleurs que j'ai *cueillies* sentent bon.—

La serrure qui *ferme* la porte est une serrure de sûreté.—Une hirondelle *a construit* son nid près de notre fenêtre.—La cloche qui *sonne* est celle de l'école.—Rends-moi le crayon que je t'ai *prêté*.

III

Faire entrer le mot *chapeau* dans cinq petites phrases très simples.

Lectures en classes

COMPOSITION ORALE

I

Probité d'un enfant

Un monsieur, cheminant sur un trottoir, rencontra un enfant qui semblait chercher un objet perdu et qui pleurait à chaudes larmes.

—Qu'as-tu donc? lui demanda-t-il.

—Maman m'avait donné un sou pour acheter du lait, et je viens de le laisser tomber.

—Console-toi, mon enfant; tiens, voilà un autre sou.

—Merci, monsieur.

Et le passant s'éloigne.

Quelques minutes plus tard, il entend courir derrière lui, se retourne et voit l'enfant qui, tout joyeux, lui dit:—Monsieur, j'ai retrouvé mon sou, et je vous rapporte le vôtre.

Je serais bien trompé si cet enfant ne devenait pas un honnête homme.

II

LE VIOLON

Il était une fois un monsieur qui jouait du violon.

Ce monsieur avait un fils qui se nommait Justin, et le petit garçon était bien heureux lorsque son papa lui jouait des airs de sa connaissance, tels que: "Malborough, le Roi Dagobert, Au clair de la lune."

Alors Justin chantait, et le père accompagnait doucement la petite voix sur le violon. C'était très joli et ne semblait pas du tout difficile.

Le papa n'avait qu'à placer le haut du violon entre son menton et sa poitrine; prendre le manche de l'instrument dans sa main gauche, dont les doigts touchaient les cordes l'une après l'autre; puis de la main droite prendre l'arc et, et le promener sur le milieu des cordes comme ceci: en haut, en bas, en haut, en bas. Et le violon chantait tout ce qu'on voulait! Cela paraissait si simple et si facile à exécuter, que l'enfant voulait jouer à son tour.

“Donne, mon père, ton violon, que je joue : “ Au clair de la lune, mon ami Pierrot,”

Le père donna son violon, et le petit garçon le posa très adroitement comme il avait vu son père : le haut entre le menton et la poitrine, le manche dans la main gauche, l'archet dans la main droite ; une ! deux ! puis il joua !...

Mais quelle chose affreuse on entendit ! Au lieu du joli chant qu'on lui demandait, le

violon ne fit que grincer, ronfler, crier, grogner, hurler.

Mme P.-C.

Faire raconter oralement aux élèves les anecdotes qui précèdent après en avoir fait la lecture en classe.

C.-J. M.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

(Tous droits réservés)

1° Dans un gallon combien de pots ? 2. Dans un gallon combien de pintes ? 4. Dans un pot combien de pintes ? 2. Dans une pinte combien de chopines ? 2. Dans un gallon combien de chopines ? 8. Dans un pot combien de chopines ? 4. Dans la moitié d'un pot combien de pintes ? 1. Dans la moitié d'un pot combien de chopines ? 2. Dans un pot combien de gallons ? la moitié d'un gallon.

Dans le quart d'un pot combien de chopines ? 1.

2° Onze points et onze points combien de points ? ::::::::::::::=22. Combien y a-t-il de fois 11 points dans 22 points ? 2 fois. Deux fois 11 font combien ? 22. Combien de 2 en 22 ? ::::::::::::::=11. Onze fois 2 ? 22.

3° Combien d'onces dans une livre de sucre ? 16. Combien d'onces dans la moitié d'une livre ? 8. Combien d'onces dans le quart d'une livre ? 4.

4° Si 5 livres de sucre coûtent 20 c , combien coûtera 1 livre ? 4 c .

5° Si 5 livres de sucre coûtent 20 c , combien coûteront 3 livres ? Une livre coûtera 4 c et 3 livres coûteront 3 fois 4 c =12 c .

5° Un petit garçon a 234 billes dans deux sacs ; mais le premier sac en contient 14 de plus que le second. Combien y a-t-il de billes dans chaque sac ?

Solution :

S'il retire 14 billes du sac qui en a le plus les deux sacs contiendront alors un nombre égal de billes et la somme des billes dans les deux sacs sera = à $234 - 14 = 220$. Divisant 220 par 2 on a 110 le nombre de billes contenues dans chaque sac. Remettant les 14 billes dans le sac qui en avait le plus, on a dans ce sac $110 + 14 = 124$ billes et dans l'autre 110.

6° Un marchand achète 260 moutons pour \$832, combien faut-il qu'il revende chaque mouton pour gagner \$104 sur le tout ?

Solution :

Il veut les revendre $\$832 + \$104 = \$936$.

Le prix qu'il vendra 1 mouton sera égal à $\$936 \div 260 = \3.60 .—Rép.

FRACTIONS

Revue des deux premières parties

- 16° Un monsieur distribue 4 pains à des pauvres donnant à chaque pauvre la $\frac{1}{2}$ d'un pain. Combien y a-t-il de pauvres ? 8.
- 17° Combien de demies dans 4 ? 8.
- 18° Un homme acheta du blé donnant pour chaque minot la moitié d'une piastre, combien de minots a-t-il acheté s'il dépensa en tout \$3 $\frac{1}{2}$? 7.
- 19° Combien de demies en 3 $\frac{1}{2}$? 7.
- 20° Combien de demies en 5, en 6 $\frac{1}{2}$, en 7 $\frac{1}{2}$, etc. ?
- 21° Si vous divisez 1 verge en 3 parties égales quel nom donnez-vous à chaque partie ? $\frac{1}{3}$.
- 22° Combien y a-t-il de $\frac{1}{3}$ dans une verge ? 3.—Dans 2 verges ? 6.—Dans 3 vgs ? 9.—Dans 4 verges ? 12. Etc.
- 23° Si vous distribuez 1 pain à des pauvres donnant à chaque pauvre le $\frac{1}{3}$ d'un pain, combien de pauvres pourrez-vous gratifier ? 3.
- 24° Combien de $\frac{1}{3}$ dans 1 ? 3.
- 25° Si vous distribuez 2 minots de blé à des pauvres donnant à chaque pauvre $\frac{1}{3}$ de minot, combien de pauvres pourrez-vous gratifier ? 6.
- 26° Combien de $\frac{1}{3}$ dans 2 ; 6.
- 27° Si vous avez 2 $\frac{1}{3}$ de minots de patates à distribuer aux pauvres, combien de pauvres pourrez-vous satisfaire si vous donnez $\frac{1}{3}$ de minots à chaque pauvre ? 7.
- 28° Combien de $\frac{1}{3}$ dans 2 $\frac{1}{3}$? 7.
- 29° Combien de $\frac{1}{3}$ dans 2 $\frac{2}{3}$? 8.
- 30° Combien de $\frac{1}{3}$ dans 4 $\frac{2}{3}$? 14. Etc., etc.

PERCENTAGE

- 1° Une maison estimée à \$3240 est assurée pour les $\frac{2}{3}$ de sa valeur à $\frac{3}{4}\%$. Quel est la prime ?

Solution :

$$3240 \times \frac{2}{3} \times .0075 = \$16.20.$$

- 2° Je prête \$800 pendant 2 ans 6 mois, et je reçois \$90 d'intérêt. A quel taux ai-je prêté ?

Int. de \$800 pendant 1 an	à 1% = \$ 8
“ “ 2 ans	à 1% = 16
“ “ 6 mois	à 1% = 4
“ “ 2 ans et 6 mois	à 1% = 20.

$$90 \div 20 = 4\frac{1}{2}\%. \text{—Rég.}$$

ALGÈBRE

INTRODUCTION

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

Huitième série de problèmes

- 1° Un petit garçon a 234 billes dans deux sacs ; mais le premier sac en contient 14 de plus que le second. Combien y a-t-il de billes dans chaque sac ?

Solution :

Soit x le sac où il y en a le moins ;

$x+14$ “ “ le plus

$$x+x+14=234$$

Retranchant 14 des 2 membres on a :

$$2x=234-14=220$$

$$x=2\frac{2}{2}=110$$

$$x+14=110+14=124$$

Autre solution :

Soit x le sac où il y en a le plus ;

$x-14$ " " en a le moins.

$$x+x-14=234$$

$$2x-14=234$$

Ajoutant 14 aux deux membres on a $2x-14+14=234+14$

$$2x=248$$

$$x=\frac{248}{2}=124$$

$$x-14=124-14=110$$

2° A et B ont ensemble \$215 ; trouvez l'argent de chacun d'eux, sachant que l'argent de A diminué de \$55 est égal à l'argent de B.—Rép. A \$135. B \$80.

3° Un cheval et une voiture ont coûté \$600 ; trouvez le prix de chaque sachant que le cheval a coûté \$40 de moins que les $\frac{2}{3}$ du prix de la voiture ?—Rép. \$400, \$200.

4° Trois personnes ont ensemble 90 ans ; trouvez l'âge de chacune, sachant que la cadette a 9 ans de plus que la plus jeune, et que l'aînée a autant d'âge que les deux autres.—Rép. 45, 27, 18.

J. AHERN.

LANGUE ANGLAISE

LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

DICTÉE ÉLÉMENTAIRE

Immediately after the evening meal I amuse myself for about an hour, then I write my exercises, and prepare my lessons for the next day.

Between nine and ten o'clock the family assembles in one room and my father says night prayers. When prayers are ended we say good night to one another and go to our bedrooms or sleeping-rooms.

The different articles of furniture commonly seen in a bedroom are : a bedstead, a washstand, a bureau or chest of drawers and at least one chair. On the bedstead there is a bed with bedding ; on the washstand there are a basin, a jug of water, a soap dish with a cake of soap in it and a tooth brush holder ; on the bureau there is a mirror or looking-glass.

The floor is usually either covered with a carpet or painted. If the floor is uncovered a strip of carpet is frequently placed by the side of the bed.

Dictée les questions suivantes ; que les élèves trouvent eux-mêmes les réponses :

1. Immediately after supper what do you do? **R.** *Immediately after supper I amuse myself.*
2. For how long do you amuse yourself? **R.** *I amuse myself for about an hour.*
3. After amusing yourself for about an hour what do you do? **R.** *After amusing myself for about an hour, I write my exercises and prepare my lessons for the next day.*
4. Between nine and ten o'clock what takes place? **R.** *Between nine and ten o'clock the family assembles in one room and my father says night prayers.*
5. When night prayers are ended what do you say to one another? **R.** *When night prayers are ended we say good night to one another.*
6. After saying good night, what do you do? **R.** *After saying good night we go to our sleeping-rooms.*
7. Has the sleeping-room any other name? **R.** *Yes, it is also called a bedroom.*
8. Name the different articles of furniture commonly seen in a bed-room. **R.** *The different articles of furniture commonly seen in a bed-room are : a bedstead, a washstand and a bureau or chest of drawers, and at least one chair.*
9. What is on the bedstead? **R.** *On the bedstead there is a bed with bedding.*
10. What is on the washstand? **R.** *On the washstand there are a basin, a jug of water, a soap dish and a tooth-brush holder.*
11. What is there in the soap-dish? **R.** *In the soap-dish there is a cake of soap.*
12. What is there on the bureau? **R.** *On the bureau there is a mirror or looking-glass.*
13. With what is the floor usually covered? **R.** *It is usually either covered with a carpet or painted.*
14. If the floor is uncovered what is frequently placed by the side of the bed? **R.** *If the floor is uncovered a strip of carpet is frequently placed by the side of the bed.*

DICTÉE MODÈLE

(Celle dictée a été prise dans le Royal Reader.)

ROUND THE BREAKFAST-TABLE

"I wish everything could speak," said Jane, as the family sat at breakfast one morning. "I should like to hear everything I see tell me what it is made of, and where it comes from."

"You see the things before us," said Aunt Mary," now let each of us speak for some article, and in its place tell its history."

Then one said, "I will speak for the table." Another, "I, for the tablecloth." Another, "I, for the cups and saucers." Another, "I, for the tea;" and so on, till all the things were named.

The first said, "I am a walnut table. The wood out of which I was made grew in one of our Canadian forests. "It was cut down and sold to a cabinet maker. Some parts of it were made into tables, some into chairs, and some into sofas. Twenty years ago your father bought me, and I have been here ever since."

Ouvrages précieux

Nous recommandons fortement à nos lecteurs les deux opuscules dont les noms suivent :

AIDE-MÉMOIRE-HISTORIQUE, *Chronologie de l'Histoire du Canada*, par l'abbé L.-N. Bégin, S. T. D.

AIDE-MÉMOIRE-HISTORIQUE, *Chronologie de l'Histoire des Etats-Unis d'Amérique*, par Monseigneur L.-N. Bégin, archevêque de Cyrène.

Ces deux ouvrages sont indispensables dans une école. Prix : 10 cts l'unité.

Bulletin des sommaires

LA REVUE NATIONALE.—La livraison de la *Revue Nationale* du mois de janvier 1896 est tout simplement magnifique. En voici le sommaire : Autour du berceau de Jésus, Hermance. La Canadienne, Yvonne. Les Sociétés de bienfaisance, L. G. Robillard. Artiste et père, Pierre Bédard. La banque et son administration, E.-J. Barbeau. Lumière (poésie), N. Beauchemin. Le givre et la petite communicante (poésie), O. L. H. La Noël en Provence, J. Germano. Le vieux Chateau où le Château Ramzay, A.-N. Monpetit. *Venite Adoremus*, J. Lanos. Le jour de l'an, A. Girard. Fantôme, P. Lemay. Une nuit de Noël à Beaumont, Faucher de St.-Maurice. Dette hypothécaire dans les province de Québec et d'Ontario, M. Cheva-

lier. Petite Galerie canadienne, François. Au lecteur. Le frais matin dorait... (chanson), musique de E. Lavigne. Plus d'une centaine de gravures et portraits dans le texte. 35, rue Saint-Gabriel, Montréal.

"LE MESSAGER DE SAINT-ANTOINE".—La livraison de décembre 1895 est très intéressante, nous recommandons cette revue à tous les membres du corps enseignant. Les instituteurs et les institutrices devraient se faire un devoir de propager la dévotion à Saint-Antoine de Padoue.

Adresse : *Le Messager de Saint-Antoine*, Chicoutimi.

LA REVUE CANADIENNE.—Livraison de janvier 1896.—Sommaire : Fragment de la berceuse des anges, d'après H. Lauenstein, gravure. Quelques notes sur l'œuvre et son auteur, par Alphonse Leclaire. Sur un tableau de H. Lauenstein, berceuse, par W. Chapman. La Vierge et l'Enfant Jésus, fragment de la *Vision*, gravure d'après C. Von Bodenhausen. Berceuse d'anges, poésie, par l'honorable juge A. B. Routhier. La Vierge au silence, gravure, d'après Annibal Carrache. Légendes du Nord-Ouest, par l'honorable juge A. Prud'homme. Légendes des cigognes, par Alph. Leclaire. Le lac, gravure, d'après T. E. Rosenthal : l'arrivée, la réception. L'esprit d'autrefois, par Ernest Gagnon. M. E. Gagnon, vignette. Voix d'outre-tombe, par la comtesse Julie Afraxin. Les sciences, les arts et les hommes, par H. Leglanceur. Les locataires du petit château,

par Marie Poitevin. Les témoignages de l'histoire en faveur de l'enseignement religieux dans les écoles, par le sénateur Bernier.

LE NATURALISTE CANADIEN. — Sommaire du mois de décembre 1895 : L'abbé Provancher (*Suite*). Que dit la science du "serpent de mer". Dernières descriptions de l'abbé Provancher (*Suite*). Un maskinongé remarquable. Dommages causés par les insectes. La rage. La Photographie artistique (L'abbé E. Poirier). Bibliographie. *Titre et index* du volume.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 3 janvier dernier (1896), de nommer M. Frédérick England, commissaire d'écoles pour la municipalité du village de Knowlton, comté de Brome, en remplacement de M. John-J. Williams, qui a quitté la municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 15 janvier dernier (1896), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Kamouraska, Saint-Louis. — Le Révd M. N.-H. Leclerc, prêtre, et M. Xavier Landry, le premier en remplacement de feu Napoléon Lapointe et le second en remplacement de M. Horace Dumais, absent.

Comté de Kamouraska, Saint-Philippe-de-Néri. — M. Théodore Jean, en remplacement de M. Pierre Dionne, décédé.

AVIS

Messieurs les libraires et les marchands qui vendent mes livres devront à l'avenir s'adresser à M. C. Darveau, imprimeur dans la Côte Lamontagne, pour s'en procurer. Je l'ai chargé de la vente de tous mes ouvrages et de la perception de l'argent.

J.-B. CLOUTIER.

Leçons d'Anglais d'après la Méthode Naturelle

60 leçons avec un appendice contenant les principes généraux de la prononciation et des remarques sur les défauts les plus communs, par J. Ahern, professeur d'anglais à l'École normale Laval.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires, ou en s'adressant à J. AHERN, École normale Laval. Prix 50 cts.

LIVRES CLASSIQUES,

FOURNITURES D'ÉCOLES,

Objets de Piété, Etc., Etc.

Nous espérons que, pendant la prochaine année scolaire vous voudrez bien continuer d'encourager notre établissement. Notre fonds, nous osons le dire, est des plus complets : il comprend en particulier :—

Ouvrages sur l'éducation et l'instruction ;

Livres de classe ;

Livres de prières ; le tout dans les deux langues ;

Fournitures d'écoles ;

Objets de piété en usage dans les séminaires, les collèges, les couvents, les écoles de la Puissance.

Nous vous prions de nous transmettre vos commandes de bonne heure, afin que nous puissions les remplir avant la réouverture des classes, de manière à ne vous causer aucun retard.

Nous nous chargerons aussi de vous procurer tout ouvrage qui ne se trouverait pas dans notre catalogue, à condition que vous nous en informiez à temps.

Soyez assurés que nous donnerons à vos commandes la plus stricte attention.

Encore une fois, nous espérons que vous continuerez à nous favoriser de votre patronage.

Nous avons l'honneur
de nous souscrire.

Vos très dévoués serviteurs,

D. & J. SADLIER & Cie,

Éditeurs catholiques classiques et papetiers,

MONTREAL, RUE NOTRE-DAME, 1669.

VIENT DE PARAÎTRE

“ MANUEL DE DROIT CIVIQUE ”

NOTRE CONSTITUTION ET NOS INSTITUTIONS

PAR

C. J. MAGNAN

Professeur à l'École Normale Laval.

Ouvrage approuvé par S. G. l'Archevêque de Cyrène et par l'honorable Procureur-Général de la Province de Québec.

PRIX:—EN DÉTAIL, 60 cts l'unité (envoi franco : 65 cts); EN GROS, 50 cts. En vente chez Filteau et Chaperon, H.-V., et chez Langlais, St-Roch, Québec. Pour achats en gros, s'adresser à l'auteur, École normale Laval.

MAISON FONDÉE
EN 1865.

G. - A. LAFRANCE

MAISON FONDÉE
EN 1865.

—• RELIEUR •—

A mon établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernis. Nous nous occupons spécialement de la reliure à tranche dorée et de celle à tranche rouge sous or.

Les livres destinés aux bibliothèques paroissiales sont reliés à des conditions spéciales.

G. - A. LAFRANCE, Relieur,

Téléphone 305.

109, COTE LAMONTAGNE, QUÉBEC.

P. GAUVREAU
LIBRAIRE122 — PIED DE LA COTE LAMONTAGNE — 122
BASSE-VILLE, QUÉBEC.*Grand assortiment de Cartes Géographiques.—Livres de prix.—Livres classiques, etc., etc., etc.***Rôle de cotisation—Rôle d'évaluation—Rôle de perception—Livres de Caisse pour municipalité.**